

## **AVIS DE PROMULGATION**

Avis public est par la présente donné à tous les contribuables de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix que :

Le Conseil a adopté lors de la séance du 4 juin 2024, le règlement suivant :

## RÈGLEMENT N° 437-2024

Règlement numéro 437-2024 modifiant le règlement numéro 407-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de délégations de dépenses et abrogeant le règlement numéro 419-2022, ce règlement a reçu l'approbation par le conseil municipal le 4 juin 2024. Prenez avis que ce règlement est en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité au 959, rue Principale sur rendez-vous seulement. Le règlement est également publié sur le site web de la Municipalité.

Donné ce 10e jour du mois de juillet 2024 à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Magali Filocco

Directrice générale et greffière-trésorière